

La Gazette

N°109 Décembre 2019

Edito

Cette fin d'automne a été marquée par des épisodes pluvieux de très forte intensité qui ont provoqué des inondations et beaucoup de dégâts dans la commune. La municipalité a décidé de saisir la Préfecture d'une demande de reconnaissance d'Etat de catastrophe naturelle afin que les Cérestains ayant subi des dommages puissent être indemnisés. *(Voir page 2 l'avis concernant cette demande)*. Je souhaite également adresser un grand merci aux pompiers, au personnel du service technique ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont aidé les sinistrés de la commune.



Comme chaque fin d'année, j'ai eu le plaisir d'accueillir les nouveaux Cérestains, afin de leur présenter notre village et tous les services que l'on peut y trouver, et ils sont nombreux. Le Centre Communal d'Action Sociale, quant à lui distribue les traditionnels Bons Cadeaux de Noël aux aînés ainsi qu'à quelques personnes dans le besoin. Ces bons cadeaux sont à utiliser dans les commerces de Céreste, que je remercie de leur participation.

Je profite de ce dernier Edito de l'année pour féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvré en 2019 pour organiser des activités et des festivités. Elles ont été multiples et de qualité. J'aurai l'occasion de revenir sur l'ensemble de l'année écoulée lors de la présentation des Vœux 2020. Vous y êtes toutes et tous convié(e)s à la Salle des Fêtes, place de la République.

VŒUX 2020 le vendredi 3 Janvier à 18 heures

La fin de l'année approche avec l'arrivée de l'hiver et des fêtes qui vont clôturer 2019. Je souhaite à toutes les Cérestaines et tous les Cérestains un joyeux Noël, et de bonnes fêtes de fin d'année.

Gérard BAUMEL, Maire de Céreste

Bulletin municipal de Cereste en Luberon www.cereste.fr

Infos municipales

AVIS – Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations de novembre et décembre 2019.



Le maire de Céreste a présenté auprès des services de la Préfecture de Digne, deux demandes pour que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations consécutives aux épisodes pluvieux exceptionnels qui ont eu lieu les 23 et 24 novembre 2019 ainsi que le dimanche 1^{er} décembre 2019 sur la commune de Céreste. L'instruction de ces demandes est en cours d'étude par les services de l'Etat.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu par la commission interministérielle, **un arrêté interministériel sera ensuite publié au Journal Officiel. Les victimes de ces désordres auront seulement dix jours à compter de cette publication pour se manifester auprès de leur assureur et présenter une demande d'indemnisation.**

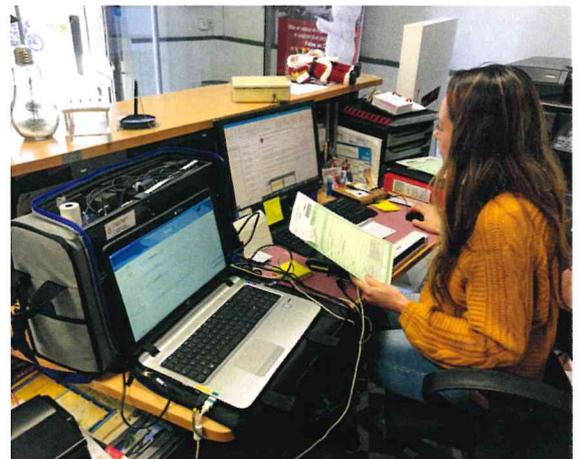
J'invite les personnes ayant subi des dommages causés par ces événements climatiques exceptionnels à communiquer à

l'accueil de la Mairie leurs noms et coordonnées postales et téléphoniques **le plus rapidement possible afin que nous puissions les prévenir si l'arrêté interministériel est publié au JO.**

Nouveau à la mairie : Dispositif de recueil mobile des cartes d'identité et les passeports

Recueil des empreintes oblige, il fallait se déplacer dans une mairie équipée du matériel adéquat, (Manosque, Apt ou Forcalquier) pour pouvoir établir une carte d'identité ou un passeport. Désormais, suivant les besoins, le matériel est mis quelques jours par mois à disposition des mairies qui en font la demande et qui dispose du personnel formé. Il suffit donc de prendre rendez-vous avec la secrétaire de l'accueil qui vous indiquera de quels documents vous devez vous munir. **Prochains rendez-vous pour les CNI et passeports 30 et 31 janvier 2020.**

Par ailleurs pour toutes vos démarches en ligne, cartes grises, permis de conduire, la mairie propose une aide aux personnes peu familiarisées avec l'outil internet.



Inscription sur les listes électorales

La loi du 01/08/2016 a réformé les modalités d'inscription sur la liste électorale en supprimant la date butoir du 31 décembre.

Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 soit directement en mairie, soit par courrier adressé à la mairie ou par internet sur le site service-public.fr

Gestion des impôts locaux

A compter du 01/01/2020 la gestion de l'impôt actuellement assurée par la trésorerie de Forcalquier est transférée au service des impôts des particuliers (SIP) de Manosque.

132 boulevard des Cougourdelles

tel 04 92 70 77 00

sipmanosque@dgfip.finances.gouv.fr

Permanence CCAS

1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois en mairie prendre RV au 04 92 79 00 15

Site internet

le site internet a fait peau neuve (re)-découvrez le sur **www.cereste.fr**



Renseignements municipaux

Hôtel de ville 04.92.79.00.15 mairie@cereste.fr

Office de tourisme 04.92.79.09.84 oti@cc-paysapt.fr

Médi@thèque 04.92.79.06.95 mediatheque@cereste.fr

La Gazette Directeur de publication Gérard Baumel

Dépôt légal à parution - Tirage 900 exp.

Imprimé sur papier recyclable et bio-dégradable - Ne pas jeter sur la voie publique

Impression : Imprimerie Mollet-Manosque - Imprim'Vert

Vie du village

Agenda

Cinéma

Salle des fêtes 28 décembre

16h Ciné-goûter

Le voyage dans la lune

18h *Gloria Mundi*

Marché de Noël

Place du général de Gaulle

20 décembre de 13h à 18h

Mariage



La directrice de l'école communale Marilyne Conilh a dit oui à Romain Basset le 7 décembre dernier. Toutes nos félicitations.

Nouveau à Cereste



Bienvenue à Hervé Garnier et à son enseigne "Cereste Provence Dépannage" installée sur le cours. Il met ses 30 ans d'expérience au service des réparations petit et gros électroménager, des installations électriques et de la mise aux normes. Tél. 06 74 97 82 38



Les enfants du conseil municipal jeune autour du Maire et des personnalités présentes pour la commémoration du 11 novembre.



Bienvenus aux nouveaux cérestains accueillis par le maire le 23 novembre à la salle de la gardette sous une pluie diluvienne.



Reconnaissez-vous ces jolies sorcières ? Un binôme gagnant qui avec le concours de nombreux bénévoles et associations ont réalisé une fête d'halloween très réussie au village et à l'école.

Histoire et architecture



Inventaire des vestiges architecturaux par l'Association d'histoire et d'archéologie de Céreste

La municipalité soutenue par la fondation du patrimoine a lancé une opération de restauration du village médiéval. En parallèle, l'association d'histoire et d'archéologie a entrepris de réaliser un Inventaire des vestiges architecturaux. Le Service Régional de l'Archéologie a délivré pour se faire à la Présidente de l'Association, Dominique Peyric, une autorisation de prospection qui oblige à la remise d'un rapport, mais qui certifie le sérieux de l'étude. A terme, cela permettra de comprendre l'évolution du village, de protéger les traces souvent fragiles du passé, et en mettre certaines en valeur.

Un travail participatif, cerestains passionnés d'histoire et d'archéologie ne pas s'abstenir

Le village de Céreste s'est construit sans doute vers l'an mil sur la butte du château. Dominant un passage étroit près de la vieille route romaine, cette installation allait s'étendre et bien sûr se protéger avec une enceinte construite à plusieurs époques. Vers le 12^{ème} siècle, une bourgade s'installe le long de la route, avec des services liées à celle-ci : auberge, maréchal-ferrant... Au long des siècles les maisons sont reprises, modernisées, modifiées... Il reste de tout cela de nombreux vestiges. Certains sont monumentaux : les remparts sur plusieurs centaines de mètres, la maison médiévale, les salles voûtées de plusieurs maisons du rempart. Certains sont parfaitement conservés, comme la porte de la maison médiévale sur la Placette, d'autres sont facilement visibles, comme la fenêtre géminée (double) ouverte dans le rempart sur la vallée de l'Enchrême. D'autres au contraire sont plus discrets et souvent cachés à l'intérieur de maisons. L'association a débuté par quelques lieux déjà connus. Souvent les habitants invitent à entrer chez eux pour montrer des voûtes, des murs, ou tout simplement le niveau du sol. Tout cela mis en relation peut donner une image de ce qu'a pu être le village, à telle ou telle période. Si le sujet vous intéresse, vous pouvez aider en signalant des détails peu visibles, ou en montrant des photos les plus anciennes possible des rues du village.



Vous pouvez contacter l'association au 06 11 22 03 67 ou par mail d.fouilloy.peyric@free.fr

Archéologie aussi en matière de gastronomie

La recherche archéologique peut aussi s'appliquer à la cuisine. La démarche est semblable, il s'agit de "fouilles culinaires" et la curiosité en est le moteur essentiel. Des recettes existent qu'il faut quérir dans de vieux ouvrages et ensuite essayer de réaliser à la lettre, ce qui est parfois compliqué. Il faut les expérimenter plusieurs fois. Mais quel plaisir alors de découvrir de nouvelles saveurs, de vieilles épices, des ingrédients rares ou disparus ! Romain ou médiéval, l'association d'histoire organise parfois des repas comme tout récemment à la salle de la gardette.

